

Vague verte

Convention citoyenne, consultation PAC, élections... tous les indicateurs semblent montrer une même volonté de changement. Et pourtant, si on y regarde de plus près, on est loin d'une expression majoritaire, qu'on s'attache aux 7 400 contributions d'ImPAC!tons ou au taux historique d'abstention aux élections. Ne nous trompons pas de diagnostic.

Au lendemain de l'arrêt de Fessenheim et au crépuscule d'une crise sans précédent, il est urgent de se concentrer sur les priorités : la lutte contre le changement climatique et la relance de notre économie. Et ça ne se fera pas sans agriculteurs.

Le chiffre du mois

+5%, c'est l'accroissement de la sole française de maïs doux par rapport à 2019, qui atteindra cette année 23 500 ha.

MARCHÉ

BON DÉBUT DE CAMPAGNE EN EUROPE, INCERTITUDES AUX ÉTATS-UNIS

Un début de cycle favorable

Malgré des conditions de semis délicates, du fait de déficits hydriques au sein de l'UE et en Mer Noire, les mois de mai et juin se sont montrés plus humides sur une grande partie de l'Europe permettant un début de cycle généralement favorable au maïs.

En Mer Noire (Ukraine et sud de la Russie), des pluies abondantes ont permis de réduire les déficits hydriques dûs au manque de neige de l'hiver et les chaleurs de juin ont généré une bonne croissance des maïs. C'est pourquoi, dans son rapport de juin, la Commission Européenne a revu en hausse le rendement en Ukraine pour la campagne 2020/21 qui pourrait atteindre 74 q/ha ; soit une hausse de 2,7 % par rapport à la campagne précédente. Compte tenu de la hausse des surfaces estimées à 5,4 Mha (+ 8 % par rapport à la campagne 2019/20), la production ukrainienne pourrait atteindre un nouveau record en approchant les 40 Mt.

Dans l'Union Européenne, une zone allant du nord de la France (en passant par le Benelux et le nord de l'Allemagne) au nord de la Pologne subit encore des conditions sèches. Mais le retour à un climat plus clément, sur une large partie de l'UE, a conduit la Commission Européenne à revoir sa projection de rendement en hausse de 2,6 q/ha par rapport à celle de mai à 82 q/ha.

Incertitudes aux États-Unis

Aux États-Unis, la période est marquée par d'importantes incertitudes, tant économiques que climatiques. La reprise de l'économie semble plus lente qu'espérée avec une vague épidémique qui se poursuit sur la côte ouest du pays. Par ailleurs, les cours du pétrole peinent à se maintenir au niveau de 40 \$/baril. Ils restent soutenus jusqu'à présent par une réduction de la production mondiale mais la demande n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise. Cela pourrait peser à terme sur la reprise du secteur de l'éthanol. Si sa production a augmenté depuis le début du déconfinement, elle n'a pas retrouvé son niveau habituel et certains analystes s'interrogent sur des

pertes définitives de capacité de production. C'est également le cas dans le secteur de la viande où les abattoirs, très perturbés par l'épidémie, ont retrouvé leur capacité habituelle en bovins mais pas en porcins, dont la production est encore inférieure de 10 % au niveau habituel. Malgré cela, la remontée des cours du maïs à Chicago ces dernières semaines (de 120 à 130 \$/t) a conduit à une baisse des droits de douanes européens (de 10,30 €/t à 4,70 €/t).

Les conditions météo ont un impact important sur la volatilité des cours. En effet, avec un bilan 2020/21 particulièrement lourd (projection d'un record de production avec 406 Mt et stocks de report les plus élevés depuis 1987-1988 avec 84 Mt), les fonds ont une position nette vendeuse record pour cette époque de l'année. Les cours sont donc très sensibles aux évolutions de la météo qui peuvent conduire à des rachats de positions en cas de problème climatique ou, à l'inverse, un renforcement de la position nette vendeuse. Par ailleurs, le retour sur le devant de la scène de l'accord commercial sino-américain pourrait être un facteur de volatilité des prix cet été. En effet, le secrétaire d'État au commerce a récemment suggéré que la Chine pourrait acheter du maïs et de l'éthanol américain, en plus du soja, en vue de remplir ses obligations. Enfin, les opérateurs attendent fin juin la publication des chiffres de l'USDA sur les surfaces de maïs, la plupart des analystes prévoyant une baisse d'1 Mha par rapport aux premières projections de l'USDA, soit un total de 38 Mha semés. Si tel était le cas, cela pourrait conduire à un léger allègement du bilan américain et soutenir les cours.

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE :

LA RENDRE PLUS ACCESSIBLE AUX GRANDES CULTURES

L'AGPM a transmis au ministère de l'Agriculture et à la Commission nationale de la certification environnementale (CNCE), aux côtés des autres Associations Spécialisées végétales (AGPB, CGB, FOP, FNAMS, légumes de conserve), une demande d'adaptation du référentiel de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) aux productions végétales en formulant plusieurs propositions.

NÉCESSAIRE ÉVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL

Lors de son Congrès de Toulouse, en 2019, l'AGPM s'était engagée, par la voix de son président, Daniel Peyraube, en présence du ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, à ce que 10 000 exploitations maïsicoles soient engagées dans la certification - HVE à l'horizon 2025. Cet engagement était soumis à deux conditions importantes : une valorisation par le marché incitant les producteurs de maïs à s'engager et un référentiel mieux adapté aux productions végétales et à la culture du maïs en particulier.

Issu du grenelle de l'environnement, ce référentiel est peu adapté aux grandes cultures et a été essentiellement utilisé par la filière viticole. C'est pourquoi les AS végétales (maïs, céréales à pailles, betterave, semences, légumes de conserve) ont travaillé à une position commune demandant son adaptation et ont formulé des propositions d'évolution afin de garantir l'accès de nos filières à cette certification, en permettant notamment : la reconnaissance de toutes les productions, un accès au même potentiel de points pour toutes les exploitations et des indicateurs adaptés, rendant compte des pratiques vertueuses de chaque système.

Une adaptation au maïs

À l'heure actuelle, les productions végétales, et le maïs en particulier, rencontrent des difficultés sur 2 des 4 thématiques évaluées par HVE : biodiversité, stratégie phytosanitaire, fertilisation azotée et irrigation. Il faut obtenir un minimum de 10 points pour chacune des ces 4 catégories pour obtenir la certification HVE.

Concernant la **stratégie phytosanitaire**, la suppression du malus de points affectant le maïs selon la part qu'il occupe dans la SAU ainsi que la réintégration des surfaces de maïs dans le calcul de l'IFT-hors herbicide ont été demandés. Par ailleurs, l'AGPM a demandé l'exclusion du maïs semence lors du calcul de l'IFT compte-tenu de sa spécificité et en attendant des références adaptées. De plus, afin d'avoir le même potentiel de points que les autres filières (viticulture ou l'arboriculture), les AS végétales demandent :

- que certains indicateurs soient reconnus : mesures alternatives à la lutte chimique,
- l'ouverture aux grandes cultures d'indicateurs existants : « diversité spécifique et variétale »
- ainsi que la création d'un nouvel indicateur sur l'utilisation d'OAD visant le raisonnement des traitements phytosanitaires.

Concernant la **fertilisation azotée**, la demande principale concerne la prise en compte de la méthode de calcul des bilans GREN pour les cultures dites « mineures » (comme le maïs doux et le maïs semence), c'est-à-dire ne disposant pas de références officielles d'export d'azote. Jusqu'à présent, celles-ci sont exclues du calcul du bilan azoté ou prises en compte avec les références propres aux cultures de consommation. De ce fait, une forte part de ces cultures

dans l'assolement de l'exploitation peut compromettre la validation de cette catégorie « fertilisation azotée ». Par ailleurs, à terme, les AS végétales préconisent l'ouverture de l'indicateur « utilisation de matériel optimisant les apports de fertilisants » aux grandes cultures afin de reconnaître les pratiques vertueuses en la matière (modulation intra parcellaire, localisation, inhibiteurs...).

BIOÉTHANOL : MOBILISÉ POUR LA RELANCE

RÉSILIENCE ET SOUVERAINETÉ

Dès le début de la crise du COVID, les producteurs de bioéthanol ont réorganisé leurs outils industriels pour répondre à la demande décuplée de gels hydroalcooliques et de désinfectants. La France a nettement bénéficié d'un choix fait il y a 15 ans de construire une filière bioéthanol carburant à grande échelle. Disposant ainsi sur son sol d'une filière de production locale, de personnels compétents et efficaces, la France a bénéficié de cette excellence et de leur savoir sans avoir à attendre des importations aléatoires et potentiellement coûteuses. La filière bioéthanol a offert une sécurité bienvenue dans cette crise sanitaire grâce à la réorientation de la production source de résilience et de souveraineté. Ne l'oublions pas en cette période de déconfinement et de relance.

AU CŒUR DE LA RELANCE !

L'AGPM et ses partenaires de la filière se sont mobilisés pour que le bioéthanol soit inscrit au cœur des politiques de relance françaises et européennes, dans un contexte de renforcement des enjeux de souveraineté et de sécurité. Tout d'abord, la production européenne de bioéthanol carburant doit être protégée du risque d'importations en provenance du Brésil ou des USA. L'AGPM demande que la France soutienne la mise en place d'une protection supplémentaire aux frontières de l'UE. Ensuite, la consommation de bioéthanol doit être encouragée pour accélérer le passage à une mobilité plus durable. L'AGPM souhaite que la France poursuive l'accroissement de l'objectif d'incorporation de biocarburants dans l'essence en 2022. Face à l'urgence climatique, il faut accélérer l'arrivée d'automobiles plus vertes telles que les voitures neuves fonctionnant au superéthanol E85 par une réduction de la taxe sur les véhicules de société équivalente à celle accordée aux véhicules fonctionnant au gaz naturel fossile. Enfin, forts de leur réduction moyenne de 70 % de réduction de gaz à effet de serre et de sa contribution à plus d'indépendance protéique et moins de déforestation, l'AGPM revendique la possibilité pour les États membres de dépasser l'actuel plafond de 7 % de biocarburants de première génération. C'est une solution que la Commission européenne doit intégrer dans la révision des objectifs gaz à effet de serre et énergétiques européens pour 2030, prévus par le Pacte vert.

■ NON À L'ÉQUIVALENCE POUR LES SEMENCES UKRAINIENNE

La Commission européenne a publié le 7 avril un projet de décision, visant à accorder l'équivalence aux semences de céréales. Si cette décision est adoptée, les semences de céréales ukrainiennes (dont les semences de maïs) pourront être exportées dans les pays de l'UE. Participant à la consultation publique organisée par la Commission, la CEPM et l'AGPM MAÏS SEMENCE ont dénoncé ce dispositif lourd de conséquences pour la filière : mise en concurrence déloyale de la production, insoutenable pression sur les prix payés aux producteurs, risque de délocalisation. La réalisation d'une étude d'impact a été demandée avant toute prise de décisions.

■ AGUEUSIE : UN NOUVEAU JOURNAL-DICTIONNAIRE



« Combattre les préjugés, donner aux mots leur véritable sens pour redonner à chacun des bases de compréhension et faire ainsi la part des choses dans les débats qui

agitent nos assiettes ». C'est l'objectif de ce tout nouveau média créé par Laurent Séminel, Directeur de la maison d'édition culinaire Menu Fretin, qui cible les professionnels de l'alimentation et de la gastronomie auxquels il est envoyé gratuitement. Ce dictionnaire, paraîtra tous les trimestres pour aborder l'alimentation et la gastronomie par des définitions. Les mots « Castration (du maïs) » et « Irrigation » sont définis dans ce numéro.

■ PARLONS MAÏS SUR EUROPE 1

Les chroniques Parlons maïs réinvestiront les ondes du 29 juin au 2 août : du lundi au vendredi à 12h30, dans « La France bouge » et tous les dimanches, de 11h à 12h, avant l'émission de Frédéric Taddei. Dans le cadre de la campagne Cet épi m'épate, différentes personnalités de la filière et des experts montrent en quoi le maïs est une solution pour répondre aux enjeux d'alimentation, de souveraineté, d'énergie et de climat. A retrouver sur : <https://bit.ly/2VugX9n>

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel juin 2020 (1000 t)		2018/19	Prév. 2019/20
Ressources	Stock départ	2 575	2 090
	Collecte	10 496	10 241
	Importations	866	560
Utilisations	FAB	3 288	2 800
	Util. humaines et indus.	2 900	2 750
	Exportations	4 213	4 079
	Autres	1 448	1 192
Stock final (ressources - utilisations)		2 090	2 069

Prix de la récolte 2019, exprimés en €/t base juillet

